

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Pearson: Je crois donc avoir raison de dire, monsieur l'Orateur, que sur les 15 membres du comité, 11 appuient les recommandations du rapport.

M. Rapp: C'est possible, mais le scrutin n'a pas donné ce résultat.

Le très hon. M. Pearson: J'admets volontiers que le vote a été de 10 voix contre 4, parce que le président normalement ne vote pas. Ce dernier ne serait appelé à le faire que pour dénouer l'égalité des deux camps.

Monsieur l'Orateur, quand la Chambre examinait le modèle trifolié, le très honorable chef de l'opposition en a parlé en ces termes: «J'ai déjà vu de meilleures marques de commerce.»

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact.

Le très hon. M. Pearson: Malheureusement on a beaucoup déprécié et décrié la feuille d'érable comme emblème sur un drapeau. Je ne comprends pas pourquoi les honorables vis-à-vis adoptent cette attitude envers ce symbole de canadianisme. Il est regrettable qu'on ait donné l'impression dans certains milieux que la feuille d'érable n'est pas digne de figurer sur un drapeau comme symbole national du Canada. Quand les esprits se seront calmés, et si cette recommandation est adoptée, j'espère que nous serons tous fiers de voir une feuille d'érable rouge au centre de notre drapeau.

Le prochain reproche qu'on nous a fait c'est que même s'il ne s'agit plus du fanion Pearson, comme on l'appelait, il s'agit tout de même d'un modèle de drapeau qui plaît à une partie seulement de la population. Les discours prononcés par les députés d'en face et les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre répètent sans cesse depuis juin que cela avait été fait par le gouvernement, et maintenant par le comité, à la suite d'un accord quelconque avec une partie du Canada — avec le Québec, et que c'est en quelque sorte le drapeau du Québec. Monsieur l'Orateur, on ne pouvait rien concevoir de plus malveillant afin d'augmenter la division et la controverse au pays. C'est inexact et peu digne.

M. Caouette: Malhonnête!

Le très hon. M. Pearson: Et déshonorant, et rien ne saurait nuire plus à l'unité nationale, en ces temps critiques, que ces insinuations contre le Québec et autres au sujet du drapeau. Je déplore comme presque tous les députés, je crois, ces manœuvres démagogiques,

[Le très hon. M. Pearson.]

sources de désunion. Dire que présenter ou appuyer un drapeau à une feuille d'érable ou à trois feuilles, c'est capituler devant Québec, c'est non seulement insulter nos compatriotes Canadiens français mais aussi les députés anglophones et les Canadiens de langue anglaise qui appuient ces propositions, comme c'est le cas pour beaucoup, et pour des raisons patriotiques les plus nobles. Une fois cette controverse et ce débat terminés, j'espère que l'on parviendra à effacer parmi les députés le sentiment qu'une partie du Canada se trouve plus intéressée par l'affaire qu'une autre, car c'est une proposition, intéressant tout le Canada, que nous soumettons au Parlement.

Le problème qui est soumis à la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est le droit du Parlement de prendre une décision. Les mêmes choses ont été répétées à satiété au cours de ce débat. Le compte rendu indique combien de discours ont été prononcés et combien de jours nous avons consacrés à ce débat. Il est certain qu'aucun député ni qu'aucun Canadien ne pourra prétendre que le Parlement n'a pas eu l'occasion d'étudier ce sujet en comité ou en cette Chambre. Il est évident que toute procédure parlementaire exige une libre et entière discussion; toutefois, discussion libre et entière ne signifie pas obstruction et interdiction de prendre une décision après débat.

Nous avons un Règlement, mais nous nous en sommes servi avec discrétion. J'espère que nous ne l'appliquerons que rarement sauf dans des cas d'urgence. Un article du Règlement interdit un tel état de choses. Il s'appelle la clôture, et il est appliqué presque chaque semaine, et parfois presque chaque jour, dans le modèle des Parlements, à Westminster. Heureusement, nous n'avons pas dû l'appliquer très souvent dans notre Parlement.

Une voix: En 1956.

Le très hon. M. Pearson: En effet, il a été imposé en 1956, et ne me demandez pas d'expliquer pourquoi il a été appliqué alors, et ne me demandez pas de faire des excuses à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous avez voté en faveur de la clôture.

Le très hon. M. Pearson: J'ai voté pour la clôture, c'est exact. Je l'ai fait, mais permettez-moi de demander au très honorable représentant, après ce qu'il a dit au sujet de l'emploi de cette règle en 1956 et après s'être engagé à la supprimer du Règlement, ce qu'il a fait de la règle de clôture? J'espère qu'il me pardonnera de mentionner cela, mais son intervention m'y oblige. La règle a été gardée, monsieur l'Orateur.